



Le conseil porte sur :

1. Les conflits individuels (sanction, licenciement)
2. Les conflits collectifs (cas de grèves, look-out ...)
3. La retraite anticipée (raison personnelle, invalidité, raison économique)
4. Le licenciement pour raison économique ou technologique
5. Les promotions
6. La discipline
7. La motivation du personnel
8. Les dossiers contentieux